



NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE-PME, ENTRE OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

DANS CE NUMÉRO

**POURSUITE DE LA RÉDUCTION DE
LA FISCALITÉ POUR LES
ENTREPRISES**

**PLUS DE LA MOITIÉ DES PME
FRANÇAISES PRÉVOIENT D'INVESTIR
CETTE ANNÉE**

**VERS UN NOUVEAU RÈGLEMENT
EUROPÉEN SUR LA LUTTE CONTRE
LES RETARDS DE PAIEMENT**

**NOUVELLE HAUSSE DES CRÉATIONS
D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES EN
AOÛT 2023**

**ÉVOLUTION DES SALAIRES DANS
PRIVÉ (RÉSULTATS DÉFINITIFS DU
2E TRIMESTRE 2023)**

Chaque année, le baromètre France Num propose un état des lieux des TPE et PME françaises confrontées aux enjeux de transformation numérique. Cette année, le baromètre intègre deux nouvelles rubriques : le numérique durable et l'utilisation des données (data) et de l'intelligence artificielle (IA). Quelques chiffres à retenir :

- Le taux d'entreprises estimant que le numérique représente un bénéfice réel est légèrement en baisse à 76 % (- 5 points), malgré de fortes variations sectorielles. Cela peut s'expliquer, entre autres, par la difficulté à générer des profits avec le numérique. En effet, seules 39 % des TPE PME pensent que le numérique le permet. Par ailleurs, la capacité à capter la clientèle via internet varie fortement d'un secteur à l'autre : si au moins 5 % des clients sont issus d'internet pour la moitié des TPE et PME, cette proportion s'élève à 79 % pour le secteur Hébergement, restauration et à 68 % pour le secteur Services à la personne.
- Les bénéfices attendus sont contrebalancés par les craintes engendrées par l'utilisation des outils numériques. De fait 48 % (+4 points) des entreprises interrogées craignent de perdre et/ou se faire pirater leurs données. Ce qui pourrait que 81 % des TPE PME préfèrent acheter des services auprès de prestataires français, dont 56 % privilégient des prestataires locaux proches géographiquement de l'entreprise.
- Les solutions d'IA et data restent peu utilisées par les PME-TPE, elles sont 5 % à utiliser des solutions d'intelligence artificielle, mais ce chiffre double pour les services à la personne. Elles semblent porter un intérêt plus vif pour les solutions d'analyse de données, 11 % y ayant recours avec une proportion qui s'élève à 16 % des TPE PME dans le secteur du commerce.
- Enfin, la notion de numérique durable est largement partagée par l'ensemble des entreprises et 42 % mettent déjà en œuvre des actions en faveur de la sobriété numérique tandis que 15 % prévoient de le faire au cours des 12 prochains mois



Poursuite de la réduction de la fiscalité pour les entreprises

Le gouvernement souhaite poursuivre sa politique de réduction de la fiscalité avec la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à hauteur d'1 milliard d'euros dès 2024. Le choix de cette suppression est basé sur le fait de permettre d'accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel et de participer à l'atteinte de l'objectif de plein emploi.

Plus de la moitié des PME françaises prévoient d'investir cette année

« L'année 2023 se révèle finalement meilleure que prévu pour les PME et les TPE françaises », selon Philippe Mutricy, directeur des études de Bpifrance, commentant l'enquête réalisée début septembre par Bpifrance Le Lab. Si quelque 40 % des dirigeants craignent néanmoins une baisse de la demande, 57 % indiquent avoir déjà investi ou annoncent des projets pour cette année. 41 % des patrons indiquent qu'ils ne toucheront pas à leurs prix (+ 6 points par rapport à avril) et 9 % les baisseront même (+ 4 points). La moitié les augmenteront, mais les hausses tarifaires seront limitées à 2,5 % en moyenne. Enfin, 72 % des PME et TPE prévoient une revalorisation des salaires.

Vers un nouveau règlement européen sur la lutte contre les retards de paiement

Dans l'UE, en moyenne, une facture sur deux émise dans le cadre d'une transaction commerciale est payée tardivement, voire pas du tout. Ces retards affectent particulièrement les PME. Pour remédier à ce problème, la Commission européenne a présenté le 12 septembre 2023 une [proposition de règlement concernant la lutte contre les retards de paiement](#), qui introduit un délai de paiement maximal unique de 30 jours pour toutes les transactions commerciales, y compris les transactions B2B et les transactions entre les pouvoirs publics et les entreprises. Ce délai serait le même dans l'ensemble de l'UE (art. 3.1). Elle supprimerait ainsi l'extension actuelle des délais de paiement à 60 jours pour les produits non périssables, les entités publiques dispensant des soins de santé et pour les pouvoirs.

Nouvelle hausse des créations d'entreprises enregistrées en août 2023

En août 2023, le nombre total de créations d'entreprises augmente de nouveau sur un mois (+4,2 % après +4,7 % en juillet), selon l'Insee. Cette hausse est due à un nouvel accroissement marqué des immatriculations de micro-entrepreneurs (+5,6 % après +6,0 %) et à une hausse plus modérée des créations d'entreprises classiques (+1,7 % après +2,6 %).

Évolution des salaires dans privé (résultats définitifs du 2e trimestre 2023)

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 1,2 % au cours du 2e trimestre 2023 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Sur un an, le SHBOE augmente de 5,1 % fin juin 2023 après + 5,2 % fin mars 2023, selon la Dares.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?

Départ en retraite : bientôt la fin de l'abattement de 500 000 €. Alors qu'il devait prendre fin le 31 décembre prochain, l'abattement de 500 000 € dont peuvent bénéficier les dirigeants de sociétés sur la plus-value réalisée à l'occasion de la vente de leurs parts est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024

